



République française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Forcalquier

COMMUNE de PEIPIN

Séance du lundi 16 décembre 2024

Date de la convocation : 12/12/2024

Membres en exercice :
15

Présents : 10

Votants : 14

Pour : 11

Contre : 3

Abstention : 0

Le seize décembre deux mille vingt-quatre à 18h30, le Conseil municipal de la commune de PEIPIN, s'est réuni à la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Frédéric DAUPHIN, Maire dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et R. 2121-7 du CGCT.

Présents : Frédéric DAUPHIN, Philippe SANCHEZ-MATEU, Sabine PTASZYNSKI, Philippe BOTALLA, Aurélie DURAND, René SAMUEL, Patricia VILLEMANN, Odile MARTIN, Farid RAHMOUN, Joëlle BLANCHARD

Représenté(s) : Gisèle JOSEPH représentée par Frédéric DAUPHIN, Stéphanie MICHOT représentée par Aurélie DURAND, Gérard MARTIN représenté par Odile MARTIN, Marylise BERG-NICOLAS représentée par Farid RAHMOUN

Absent(s) : Dorothee DUPONT

Secrétaire de séance : Sabine PTASZYNSKI

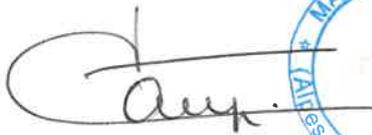
DE_2024_050 - Objet : Adoption du procès-verbal du 26 novembre 2024

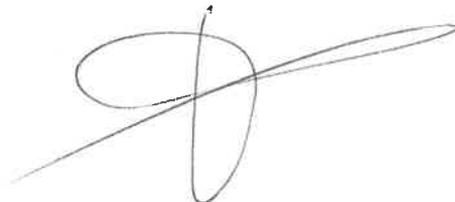
Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024.

Celui-ci est adopté à 11 voix pour et 3 voix contre (M.Rahmoun, Mme Berg-Nicolas, Mme Blanchard).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

À Peipin, le 17/12/2024


Frédéric DAUPHIN



Sabine PTASZYNSKI

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024
Date de réception de l'AR: 18/12/2024
004-210401451-DE_2024_050-DE
A G E D I

1

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 18/12/2024
et publié ou notifié
le 19/12/2024

